



PROCES-VERBAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

**Le jeudi 04 juin 2026 à 18 h 00
Au siège de la Communauté de communes**

MEMBRES EN EXERCICE : 27 - QUORUM : 14 - PRESENTS : 22 - PROCURATIONS : 2 - VOTANTS : 24

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO, Mme Dominique SANTONI
BUOUX : M. Patrice HIVERT
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GIGNAC : M. Christophe MEZARD
GOULT : Mme Christine FLORENT
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Bruno PITOT
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIOUX : M. Patrice FOURNIER
MURS : M. Alexandre BERGODAA
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Guillaume JEAN
SAIGNON : M. Jean-Pierre BOYER
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT
VILLARS : M. Thomas SAMPIETRO

Absents-excusés :

AURIBEAU : M. Roland CICERO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations de :

GARGAS : M. Patrick SIAUD donne pouvoir à M. Frédéric SACCO
SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Roger ISNARD

Étaient également présents :

CCPAL : Emmanuel BOHN (DGS), Laurence SANDOVAL et Charlotte GRÉGOIRE (Assistants de Direction)

LOU PASQUIÉ

La présidente du Centre Social et Culturel Intercommunal Lou Pasquié, Madame Laetitia HOME-IHRY, et sa directrice, Madame Patricia ANDRÉ, présentent en détail la structure, son histoire, ses missions et ses activités. Cette présentation vise à informer l'ensemble des élus, notamment les nouveaux, sur le rôle et le fonctionnement de cet acteur majeur du territoire, qui célèbre ses 40 ans d'existence.

Patricia ANDRÉ présente également le bilan des activités 2025 et le financement des actions. Elle met en avant les difficultés de recrutement et annonce la décision de fermeture estivale en août 2026.

La présentation a permis de clarifier le rôle essentiel du Centre Social et de souligner les défis auxquels il fait face, notamment en matière de ressources humaines. La discussion qui a suivi a mis en lumière les disparités de services sur le territoire et l'historique des financements intercommunaux. La décision de fermer en août, bien que contrainte, est assumée avec un engagement de suivi auprès des familles impactées.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

L'assemblée, à l'unanimité, désigne M. Frédéric SACCO en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 07 mai 2026.

RESSOURCES HUMAINES

1 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le président rappelle :

- La délibération du 19 février 2026 modifiant le tableau des emplois des différents budgets de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) à compter du 1^{er} mars 2026,
- La délibération du 07 mai 2026 modifiant le tableau des emplois des différents budgets de la CCPAL à compter du 1^{er} juin 2026,
- L'avis favorable du Comité social territorial en date du 18 mai 2026.

Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois afin de permettre l'évolution de carrière des agents et de mettre en adéquation les emplois avec les avancements de grade, tout en garantissant le bon fonctionnement des services.

Le président souligne la nécessité de recruter un(e) cuisinier(ère) à temps complet pour tenir compte de l'évolution des missions assurées.

Il convient d'actualiser le tableau des emplois en supprimant les emplois vacants qui ne seront pas pourvus.

Emmanuel BOHN présente le tableau des emplois et précise que ces ajustements n'entraînent aucune création de poste et se font à effectif constant. Il explique la nécessité d'ajuster le tableau des emplois pour permettre des avancements de carrière liés à l'ancienneté et régulariser des situations suite à des départs en retraite.

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité :

Approuve la modification du tableau des emplois de la CCPAL à compter du 1^{er} juin 2026 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

Extension de grades :

- Chargé(e) de communication : Ouverture de l'emploi à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- Gestionnaire magasin : Ouverture de l'emploi à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- Référent(e) technique au conservatoire de musique : Ouverture de l'emploi à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine ;

Suppression d'emploi :

- 1 emploi d'assistant(e) administratif(ve) chargé(e) d'accueil de la filière médico-sociale, vacant ;

BUDGET PETITE ENFANCE :

Création d'emploi :

- 1 emploi de cuisinier(ère) aux grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet, pour conforter les besoins du service ;

BUDGET EAU POTABLE :

Suppression d'emploi :

- 1 emploi d'agent(e) technique eau et assainissement de la filière technique, vacant,

Précise qu'en cas de recherche infructueuse d'un(e) candidat(e) fonctionnaire, l'emploi peut être pourvu par un contractuel dans les conditions fixées à l'article L 332-8, 2° du Code général de la fonction publique. Le niveau de recrutement et de rémunération sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la CCPAL.

Précise qu'un tableau reprenant l'ensemble des emplois est annexé au présent document.

Autorise le président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2 – CONTRAT DE VILLE D'APT PROGRAMMATION 2026 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Patrick MERLE rappelle :

- Les statuts de la CCPAL.
- La délibération du 04 décembre 2025, approuvant la Convention territoriale globale (Ctg) 2026-2030, entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Vaucluse, la Mutualité sociale agricole (MSA) Alpes Vaucluse, la CCPAL et les communes d'Apt, Caseneuve, Céreste-en-Luberon, Gargas, Saint-Martin-de-Castillon, Saint-Saturnin-lès-Apt et Viens,
- La délibération n°3137 du 28 mai 2024 du Conseil municipal de la ville d'Apt approuvant le Contrat de ville d'Apt 2024-2030 : Engagements Quartiers 2030,
- La délibération en date du 4 juillet 2024 approuvant le contrat de ville d'Apt 2024-2030 : Engagements Quartiers 2030,
- La signature du contrat de ville d'Apt en date du 15 novembre 2024 par les différents partenaires de la politique de la ville, dont la CCPAL,
- L'appel à projets du contrat de ville 2026,
- La délibération du 23 avril 2026 approuvant la Dotation de Solidarité Communautaire 2026 versée à la ville d'Apt d'un montant total de 353 713 € dont la part dédiée au contrat de ville s'élève à 53 713 €,
- La délibération n°003388 du Conseil municipal d'Apt du 28 avril 2026 portant approbation de la programmation 2026 du contrat de ville.

Pour cette deuxième année de mise en œuvre du nouveau contrat cadre « Engagement, Quartiers 2030 », l'appel à projets réalisé dans le cadre de la programmation 2026 s'est déroulé du 18 septembre au 14 novembre 2025, sur la base des orientations stratégiques suivantes :

- Améliorer la réussite éducative des jeunes (de 3 à 25 ans) et soutenir la parentalité ;
- Réduire l'isolement des personnes seules et notamment des personnes âgées ;
- Engager une transition écologique populaire et solidaire qui améliore le quotidien des habitants ;
- Répondre aux besoins en santé des habitants ;
- Soutenir la vie associative, la participation et les initiatives citoyennes.

Ces orientations ont été déclinées en objectifs stratégiques. Les actions retenues dans le cadre de cet appel à projet ont démontré en quoi elles pouvaient répondre de façon opérationnelle à l'objectif stratégique sélectionné.

Les opérateurs ont eu l'opportunité de présenter leur action aux différents partenaires financiers, en amont du comité technique, lors d'une journée d'auditions qui s'est tenue le 9 janvier 2026. Les actions présentées par les porteurs de projets ont été étudiées par les techniciens et organismes partenaires du contrat de ville lors du comité technique du 10 février 2026.

Le comité de pilotage qui s'est réuni le 3 mars 2026 a procédé à la validation de ces projets. 33 actions ont été retenues pour lesquelles la ville d'Apt, la CCPAL, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité (DDETS sous l'égide de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires ANCT), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), le bailleur social Grand Delta Habitat et le CCAS d'Apt ont précisé leurs engagements financiers.

La CCPAL est sollicitée pour participer aux actions, relevant de ses compétences, suivant le descriptif ci-

dessous :

INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	COUT GLOBAL	SOLLICITATION CCPAL	DESCRIPTIF
Emploi, insertion, mobilité				
Citéslab Sud Vaucluse	Initiative Terres de Vaucluse	74 000 €	3 000 €	Action départementale : détecter, préparer et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité dans les quartiers Politique de la Ville du Sud Vaucluse, à Cavaillon et Apt.
Bus Entrepreneuriat Pour Tous Vaucluse	Initiative Terres de Vaucluse	73 550 €	1 000 €	Action départementale : ce dispositif en complément des actions Citéslab, permet d'être encore plus proche des habitants des QPV et notamment de toucher le public dit invisible.
Accélérateurs Quartiers 2030	Initiative Terres de Vaucluse	375 000 €	3 000 €	Action départementale : détecter, sensibiliser des talents, accompagnement intensif et personnalisé, faciliter l'accès au financement.
Stage découverte de 3^{ème} multi-entreprises	Fondation Agir Contre l'Exclusion Vaucluse (FACE Vaucluse)	16 360 €	3 000 €	L'action a pour objectif de faire découvrir à des collégiens effectuant leur stage de 3e une diversité de métiers, à travers un parcours d'une semaine au sein de plusieurs entreprises du bassin d'Apt. Elle vise également à les accompagner dans la restitution de cette expérience, en lien avec l'animation des dispositifs « PAQTE » et « Les Entreprises s'engagent » en Vaucluse.
Réussite éducative, soutien parentalité				
Périnatalité et parentalité	MJC d'Apt	41 550 €	5 000 €	L'action vise à développer un accompagnement à la parentalité innovant et ludique, consolider les relations intra-familiales et inter-familiales, lutter contre l'isolement parental, contribuer à l'autonomie des parents et favoriser la médiation en allant vers les publics empêchés.

La commission développement économique a donné un avis favorable le 6 février 2026.

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité :

Prend acte de la programmation de l'année 2026 du contrat de ville d'Apt arrêtée par le comité de pilotage du 3 mars 2026.

Approuve les actions de cette programmation relevant des compétences de la CCPAL pour l'année 2026 pour un montant de 12 000 euros réparti comme suit :

INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	PROPOSITION CCPAL
Emploi, insertion, mobilité		
Citéslab Sud Vaucluse	Initiative Terres de Vaucluse	3 000 €
Bus Entrepreneuriat Pour Tous Vaucluse	Initiative Terres de Vaucluse	1 000 €
Accélérateurs Quartiers 2030	Initiative Terres de Vaucluse	3 000 €
Stage découverte de 3^{ème} multi-entreprises	Fondation Agir Contre l'Exclusion Vaucluse (FACE Vaucluse)	1 000 €
Réussite éducative, soutien parentalité		
Périnatalité et parentalité	MJC d'Apt	4 000 €

Dit que la dépense est inscrite au budget primitif principal 2026 de la CCPAL.

Autorise le président de la CCPAL à signer toutes les pièces et les documents se rapportant à cette délibération.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

3 – CONVENTION TRIENNALE DE SOUTIEN AUX STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ENTRE LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ET LA CCPAL - PERIODE SCOLAIRE 2026-2028

Le président rappelle la stratégie Vaucluse 2025-2040, approuvée par la délibération n°2017-392 du 22 septembre 2017, et plus particulièrement l'axe 1 « accompagner un développement fondé sur l'identité du Vaucluse » dans lequel il s'engage à mettre en œuvre une stratégie culture et patrimoine.

La convention s'inscrit dans le schéma départemental de développement des enseignements artistiques (SDDEA) 2025-2029 approuvé par la délibération n°2025-368 du 10 octobre 2025.

Le président mentionne l'enseignement des pratiques artistiques dispensé par le Conservatoire Intercommunal de Musique Pays d'Apt Luberon.

Il présente la convention triennale de soutien aux structures d'enseignement artistique entre le Département de Vaucluse et la CCPAL en faveur du Conservatoire de Musique Pays d'Apt Luberon, pour l'attribution d'une subvention pour la période scolaire 2026-2028.

Il énonce les modalités d'attribution de ladite subvention pour un montant de 46 200 € pour l'enseignement des pratiques artistiques pour la période scolaire 2026-2028 :

- 15 400 € pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- 15 400 € pour l'année scolaire 2026-2027 à la réception du bilan de fin de saison (avant le 15/09/2027) ;
- 15 400 € pour l'année scolaire 2027-2028 à la réception du bilan de fin de saison (à fournir avant le 15/09/2028).

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité :

Décide d'approuver la convention de soutien aux structures d'enseignement artistique entre le Département de Vaucluse et la CCPAL en faveur du Conservatoire de Musique Pays d'Apt Luberon et ses annexes, pour
Séance du 04/06/2026

l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental de Vaucluse de 46 200 euros pour l'enseignement des pratiques artistiques pour la période scolaire 2026-2028.

Autorise le président à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

TOURISME

4 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CCPAL ET LA COMMUNE DE LACOSTE POUR LA SURVEILLANCE DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DE LA FORET DES CEDRES DU PETIT LUBERON

Dominique SANTONI rappelle :

- Les statuts de la CCPAL et notamment sa compétence « Actions de développement économique et touristique »,
- L'arrêté préfectoral du 29 mars 2023 réglementant l'accès aux massifs forestiers et les espaces sensibles du département de Vaucluse et interdisant l'accès toute la journée, les jours de risques incendies sévères (rouge et rouge extrême) pendant la période du 15 juin au 15 septembre.

Elle fait référence à l'attrait touristique de la Forêt des Cèdres du Petit Luberon, site d'accueil du public en espace naturel du territoire, fréquenté par plus de 30 000 personnes chaque été et proposant des circuits de découverte accessibles aux familles et aux personnes en situation de handicap.

Ce site est labellisé Espace naturel sensible par le Département de Vaucluse et bénéficie d'un statut dérogatoire à l'arrêté du 29 mars 2023 d'accès aux massifs forestiers. L'accès dérogatoire est conditionné par la présence sur site d'un garde saisonnier intercommunal qui assure la surveillance toute la journée ainsi que le contrôle du parking en soirée, ce qui nécessite l'embauche par les communes propriétaires d'une personne supplémentaire.

Une demande de soutien financier a été présentée à la CCPAL par la commune de Lacoste pour le compte des communes propriétaires du site de la Forêt des Cèdres du Petit Luberon, afin de permettre le recrutement d'un agent de surveillance et d'entretien à temps complet pour la saison estivale 2026.

La vice-présidente souligne la volonté de l'intercommunalité de maintenir l'accès pendant la période estivale à ce site touristique du territoire et d'apporter une participation financière d'un montant maximum de 9 000 euros correspondant au recrutement d'un agent de surveillance pendant 3 mois.

Dominique SANTONI explique que pour maintenir cette dérogation, une présence humaine permanente est exigée par l'arrêté préfectoral. Cela nécessite le recrutement d'un agent supplémentaire pour assurer la surveillance 7 jours sur 7 durant les trois mois d'été (15 juin - 15 septembre). La commune de Lacoste a sollicité une aide de la Communauté de communes pour financer ce recrutement, justifié par l'intérêt touristique majeur du site pour l'ensemble du territoire.

La vice-présidente rappelle qu'il s'agit de la 4^{ème} année que la CCPAL soutient ce dispositif.

Une inquiétude est soulevée par Jean-Pierre BOYER quant à la prudence d'ouvrir un tel site en période de risque sévère.

Il est clarifié que la dérogation ne s'applique pas en cas de risque "très sévère" ou "extrême", niveaux pour lesquels le site est fermé et l'agent présent assure alors le contrôle de cette interdiction.

Bruno PITOT annonce la tenue d'une réunion dédiée à ce sujet le 5 juin 2026 à Lacoste avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et la DDT (Direction Départementale des Territoires) de Vaucluse pour le renouvellement de la dérogation.

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité :

Approuve la convention de partenariat ci-annexée avec la commune de Lacoste pour la surveillance de l'espace naturel sensible de la Forêt des Cèdres du Petit Luberon pour la période estivale 2026.

Précise qu'une participation financière d'un montant de 9 000 euros est inscrite au budget 2026 de la CCPAL.

Autorise le président à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier.

5 – PROJET DE DESIMPERMEABILISATION ET AMENAGEMENT DE LA COUR DE LA CRECHE LE LIEVRE ET LA TORTUE

Charlotte CARBONNEL rappelle :

- La délibération du 14 décembre 2020 qui approuve le Plan Climat-Ait-Energie Territorial (PCAET) Pays d'Apt Luberon,
- La délibération du 16 novembre 2023 qui approuve le Projet d'établissement petite enfance 2024-2028,
- La délibération du 14 novembre 2024 qui approuve l'évaluation à mi-parcours du PCAET Pays d'Apt Luberon,
- La circulaire 2024-019 de la Caisse d'allocations familiales, relative au Fonds de Modernisation des Etablissements (FME) d'accueil du jeune enfant et des Maisons d'assistantes maternelles.

Les projections scientifiques, dans notre contexte local, sont particulièrement parlantes - voir le Cahier territorial du Grec Sud : « le Parc du Luberon à l'épreuve du changement climatique ». La simulation de la température maximale de l'air durant la période estivale en région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2085 montre :

- Des valeurs normales proches de 2003,
- De nombreuses journées supérieures à 35°C,
- Des vagues de chaleur au-dessus de 40°C,
- Des pics de chaleurs plus longs, plus nombreux, plus intenses.

Dans les cours d'écoles et de crèches, le changement climatique est déjà perceptible et c'est une réalité à laquelle les collectivités doivent déjà répondre.

La préservation de la ressource en eau en favorisant l'infiltration des eaux est l'un des objectifs du PCAET (fiche action 25).

Le développement durable et l'intégration de pratiques responsables sont des objectifs du Projet d'établissement petite enfance 2024-2028.

Le revêtement de la cour de la crèche le Lièvre et la Tortue à Goult, construite en 2010, s'est dégradée et nécessite une rénovation.

La désimperméabilisation et l'aménagement de la cour de la crèche le Lièvre et la Tortue va permettre de développer une approche pédagogique de la nature pour les tous petits.

La Caisse d'allocations familiales peut participer au financement des travaux dans le cadre du Fonds de Modernisation des Etablissements (FME) d'accueil du jeune enfant.

Le plan de financement est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Montant estimatif des dépenses		Montant estimatif des recettes		
Désimperméabilisation de la cour de la crèche le Lièvre et la Tortue	Travaux préliminaires	11 640,00 €	CAF 84 (62,31 %)	192 000,00 €
	Démolition et terrassements généraux	25 071,95 €		
	Structures et revêtements	83 473,80 €		
	Pergola métallique	30 240,00 €		
	Réseau Eau pluviale	1 020,00 €		
	Espaces verts	58 194,66 €	Autofinancement (37,69 %)	116 122,09 €
	Arrosage	13 813,20 €		
	Jeux et mobiliers	44 496,00 €		
	Clôture	21 180,00 €		
	Maçonnerie	4 320,00 €		
	Divers et imprévus 5%	14 672,48 €		
	TOTAL	308 122,09 €		

Charlotte CARBONNEL précise que le revêtement actuel en sol souple est très détérioré et doit être remplacé. Le projet en profite pour revoir entièrement l'aménagement de la cour, en remplaçant le caoutchouc par des matériaux naturels et en procédant à une désimperméabilisation.

Les travaux, qui incluent également la réfection de l'assainissement, pourront être phasés pour permettre à la crèche de rester ouverte.

La vice-présidente rappelle le projet de désimperméabilisation de la cour de la crèche La Baleine Bleue « un coin de verdure pour la pluie » à Céreste-en-Luberon (étude accompagnée par le Parc naturel régional du Luberon) présenté en Bureau communautaire en juillet 2024. Elle rajoute qu'une demande de subvention pour ce projet a été faite auprès de l'Agence de l'eau lors de son 11^{ème} programme « Sauvons l'eau » (appel à projets pour désimperméabiliser et végétaliser les cours d'écoles et de crèches).

Elle indique que le projet pour la cour de la crèche de Goult ne répond cette fois pas aux critères requis pour une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau.

Elle annonce que les esquisses du projet seront présentées lors de la prochaine commission Petite Enfance - Jeunesse - Accès aux droits.

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité :

Approuve le plan de financement décrit ci-dessus.

Sollicite une aide financière auprès de la Caisse d'allocations familiales de Vaucluse au titre du Fonds de modernisation des Etablissements d'accueil du jeune enfant d'un montant de 192 000 €.

Autorise le président à signer toute pièce relative au projet, et notamment le dossier de demande de subvention auprès de la CAF de Vaucluse.

EAU ET ASSAINISSEMENT

6 – CONVENTION ENTRE LA CCPAL ET LA COMMUNE DE RUSTREL POUR LES MODALITES DE REPARTITION DES TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE

Lucien AUBERT rappelle la délibération du 19 février 2026 approuvant le marché de travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement d'eaux usées et d'adduction d'eau potable du chemin d'Istrane, incluant la construction d'un poste de refoulement des eaux usées, la démolition de la STEP de Rustrel Village, ainsi que l'extension du réseau d'eaux usées et le renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable du hameau de Bouvène pour un montant de 959 986, 90 € HT.

Le marché signé entre la CCPAL et le groupement SNPR-FAURIE-MICHELIER prévoit pour les travaux sur la commune de Rustrel la réfection définitive de la voirie sur les tranchées effectuées pour un montant de 10 148 €.

La commune de Rustrel souhaite réaliser elle-même la réfection définitive des chaussées des chemins de la Poste et du Plan, une fois l'extension du réseau d'eaux usées réalisée.

Il est nécessaire de fixer entre la CCPAL et la commune de Rustrel les modalités de répartition de ces travaux de réfection de voirie.

Lucien AUBERT précise que nous prenons en charge que les coûts équivalent à ceux engagés pour refermer la tranchée.

Le Bureau communautaire, après délibération, à l'unanimité :

Approuve la convention entre la CCPAL et la commune de Rustrel qui fixe les modalités de répartition des travaux de réfection de voirie.

Dit que la dépense liée à cette opération, soit 10 148 €, est inscrite au budget Assainissement Régie.

Autorise le président de la CCPAL à signer ladite convention ainsi que toutes les formalités indispensables à l'exécution de la présente.

QUESTIONS DIVERSES

ACCÈS AUX SOINS ET COURRIER À L'ATTENTION DU MINISTRE DE LA SANTÉ

Le président donne lecture d'un projet de réponse au courrier de Madame la Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées. Il précise que cette réponse a été rédigée par Patrick SIAUD. Le courrier sera co-signé par les 25 maires de la CCPAL.

Dominique SANTONI rappelle la création par le Département de Vaucluse de centres départementaux de santé. Elle rappelle également les annonces gouvernementales en citant l'objectif d'un accès à un médecin en moins de 30 minutes d'ici 2027.

Courrier aux Maires en annexe (2).

Réponse courrier ministre de la santé en annexe (3).

BLOCAGE DU PROJET DE CENTRE MÉDICAL DE SOINS NON PROGRAMMÉS

Le président annonce le blocage d'un projet privé de centre médical de soins non programmés. Ce projet, qui prévoyait l'installation de 3 à 4 médecins sans rendez-vous, un laboratoire et des bureaux paramédicaux sur un terrain vendu par la CCPAL, est refusé par l'Architecte des Bâtiments de France en raison de contraintes architecturales (présence d'un four banal à proximité). Le président regrette cette situation qui freine une solution concrète à la pénurie de médecins. Une réunion avec Monsieur le sous-préfet est prévue prochainement pour un point d'étape.

REPRÉSENTATION AU SEIN DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Jean-Pierre BOYER soulève la question de la représentation au conseil d'exploitation de la régie de l'Office de Tourisme Intercommunal Pays d'Apt Luberon. Les statuts actuels imposent que les représentants soient des conseillers communautaires (titulaires ou suppléants). Plusieurs maires souhaiteraient pouvoir déléguer cette représentation à des conseillers municipaux plus spécialisés ou motivés par le tourisme.

Le président explique que cette règle avait été mise en place pour réduire le nombre de membres et assurer le quorum. Cependant, face à cette nouvelle demande, une solution est proposée :

1. Dans un premier temps, les élus communautaires désignés siégeront comme prévu par les statuts actuels.
2. Lors d'une prochaine réunion du conseil d'exploitation, une modification des statuts pourra être proposée pour permettre à un élu municipal d'être membre du conseil d'exploitation.

PORTES OUVERTES AU SIRTOM DE LA RÉGION D'APT

Lucien AUBERT annonce les portes ouvertes au SIRTOM de la Région d'Apt, le dimanche 7 juin 2026 de 7h à 14h30.

PIECES ANNEXES

- 1- Présentation Lou Pasquié
- 2- Courrier aux Maires
- 3- Réponse courrier ministre de la santé

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
Gilles RIPERT

